

PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf du mois de Juin à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de **Monsieur RIMBEAU Jean Pierre, Maire**.

Nombre de Membres

Afférent au Conseil Municipal : 15

En Exercice : 13

Présents : 8

Date de Convocation : 13 Juin 2025

PRÉSENTS : Mr RIMBEAU Jean-Pierre, Mme HAYE Nadia, Mme LEZAY Anita, Mme COBLARD Micheline, Mr CADOUX Claude, Mr BRIFFAUD Philippe, Mme GABILLY Jacqueline, Mr CLÉMENT Philippe.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme GUESNE Lydie (pouvoir à Mr RIMBEAU), Mr BRIN David (pouvoir à Mr BRIFFAUD Philippe), Mr COLLON Olivier (pouvoir à Mme HAYE Nadia), Mr FAUGER Sylvain (pouvoir à Mme LEZAY Anita)

ABSENTE NON EXCUSÉE : Mme CHAUVEAU Cécile

Mme COBLARD Micheline a été élue secrétaire de séance.

✚ ORDRE DU JOUR

A / Délibérations :

1. Validation du PV du conseil municipal du 24 Avril 2025
2. Validation du PV du conseil municipal du 22 Mai 2025
3. Demande d'admission en non-valeur
4. SMBVSN

B / Informations et questions diverses :

Transport solidaire

Complexe sportif

Inauguration bourg

Projet périscolaire

Commission loisirs

1/ Validation du procès-verbal du conseil municipal du 24 Avril 2025

Le procès-verbal de la séance de conseil municipal du 24 Avril 2025 n'appelant aucune remarque, celui-ci est adopté à l'unanimité.

2/ Validation du procès-verbal du conseil municipal du 22 Mai 2025

Le procès-verbal de la séance de conseil municipal du 22 Mai 2025 n'appelant aucune remarque, celui-ci est adopté à l'unanimité.

3/ DELIBERATION N° D2025/ 00042:

➤ **DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'une demande d'admission en non-valeur de produits irrécouvrables et de créances éteintes a été sollicitée par Monsieur le Trésorier de Saint Maixent l'Ecole.

Il rappelle la définition : « l'admission en non-valeur est une mesure d'ordre budgétaire et comptable qui a pour but de faire disparaître des écritures de prise en charge du comptable public, les créances irrécouvrables ». « Les créances éteintes sont des créances qui restent valides juridiquement en la forme et au fond mais dont l'irrécouvrabilité résulte d'une décision juridique extérieure définitive qui s'impose à la commune créancière et qui s'oppose à toute action en recouvrement ».

A cet effet, il propose aux membres de l'Assemblée d'admettre en non-valeur la somme globale de 1075.98€ pour les créances éteintes et la somme de 50€ pour les créances irrécouvrables. Ces sommes font référence principalement à des loyers et produits divers pour lesquels le recouvrement a été infructueux pour la période 2015-2018.

Pour les créances éteintes, un mandat devra être émis à l'imputation 6542.

En revanche, pour les créances irrécouvrables un mandat devra être réalisé à l'imputation 6541.

Après vote et à l'unanimité, les membres du Conseil municipal émettent un avis favorable à l'admission en non-valeur de ces sommes.

➤ DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR	○ Pour : 12 ○ Contre : 0 ○ Abstention : 0
--	---

4/ DELIBERATION N° D2025/ 00043:

➤ **SMBVSN**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'il convient d'élire 1 ou 2 représentants par commune concernant l'étude PTGE (projet de territoire pour la gestion de l'eau). Dans le principe, il serait souhaitable d'avoir un titulaire et un suppléant.

Monsieur le Maire présente brièvement l'étude à l'Assemblée. Il demande si des personnes sont volontaires pour représenter la collectivité. Deux réunions seront organisées à l'automne.

Mr COLLON Olivier et Mr RIMBEAU Jean-Pierre se portent candidats.

Après vote, Mr COLLON et Mr RIMBEAU sont élus à l'unanimité.

➤ SMBVSN	○ Pour : 12 ○ Contre : 0 ○ Abstention : 0
-----------------	---

INFORMATIONS & QUESTIONS DIVERSES

Mr Rimbeau présente la jeune fille (élève en seconde) qui est actuellement en stage au secrétariat de la mairie.

- ☑ *Transport solidaire* : Brève présentation par Mr Rimbeau. Lors du prochain Conseil Municipal une personne du Centre Socioculturel les Unis Vers en Val de Gatine viendra présenter le dispositif.
- ☑ *Complexe sportif* : le projet est en bonne voie, les dossiers sont déposés pour les demandes de subvention. Une première réunion de chantier aura lieu dans les prochains jours avec un début des travaux espéré à l'automne.
- ☑ *Inauguration du bourg* : Samedi 28 Juin 2025 à 11h Parking du Doré – Déambulation dans le bourg puis Mr Rimbeau tiendra une allocution place de l'église.
- ☑ *Projet périscolaire* : le dossier de la CAF devrait être réévalué prochainement en commission pour une somme allouée plus élevée.
- ☑ *Ecole maternelle* : départ d'une enseignante. Arrivée de Madame Maupetit qui prendra en charge la direction.
- ☑ *Vitraux de l'église* : Mme Lezay informe les membres qu'une visite est prévue par les restauratrices le 17 Juillet 2025 pour observer l'évolution des vitraux. Un rapport sera réalisé par la suite.
- ☑ *Commission loisirs* :

Mr Briffaud relate plusieurs informations.

- Samedi 21 Juin 2025 fête de la musique – si des personnes sont disponibles elles sont les bienvenues en début d'après-midi pour préparer l'évènement.
- 26 Juin 2025 : Yacaba se rendra sur le site de la micro-forêt pour constater l'évolution des plantations et dresser un bilan avec les élèves et l'équipe pédagogique.
- 12 Juillet 2025 : Vernissage de l'expo-photos. Un circuit vélo est en cours d'élaboration pour une arrivée à Ardin.
- Fête nationale : elle se tiendra au Chaillot le Dimanche 13 Juillet 2025 en collaboration avec la mairie et l'association de chasse d'Ardin.

- 25 Juillet 2025 : Concert de musique dans l'église d'Ardin. Une conférence de presse sera effectuée par une stagiaire du CARUG.
 - 14 Aout 2025 : soirée du patrimoine.
 - 5 Septembre 2025 : apéro fontaine lavoir du bas Mortay – présence d'un petit groupe folklorique – L'association du marché Ardinois s'occupera de la buvette et de la restauration – un parquet devra être installé pour l'occasion.
 - Concert annulé du 6 Juin 2025 : Réflexion à avoir pour reprogrammer l'évènement.
- ☒ *Matériel* : Un camion est en réparation depuis plusieurs mois – l'affaire devient compliquée.
- ☒ Mr Rimbeau informe l'assemblée qu'un agent est arrivé aux services techniques début juin suite à l'arrêt de Mr Dupuis.

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19 heures 45.

Le secrétaire de séance,

Mme COBLARD Micheline



Le Maire,

Jean-Pierre RIMBEAU

